

Rechtsprechung / 2. Strafverfahrensrecht

Nr. 29 Tribunal fédéral, 1^{re} Cour de droit public, Arrêt du 17 février 2011 dans la cause Ministère public central du canton de Vaud contre A. – [1B_64/2011](#)

Art. 222 CPP: contestation des décisions relatives à la détention provisoire ou à la détention pour des motifs de sûreté; qualité pour recourir.

La qualité pour former un recours selon [l'art. 393 CPP](#) contre les décisions rendues par le tribunal des mesures de contrainte en matière de détention provisoire ou de détention pour des motifs de sûreté n'appartient pas seulement à la personne...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

Login